

Enjeu

Gouvernance et efficacité des politiques de l'eau

Les collectivités de Rhône-Méditerranée ont créé près d'une centaine de syndicats intercommunaux pour gérer l'eau par bassin versant ou grande nappe souterraine (au niveau du « grand cycle de l'eau »). Ils couvrent plus de 85 % du bassin Rhône-Méditerranée. Sur un tiers environ de ces territoires ont été adoptés des schémas d'aménagement et de gestion des eaux (SAGE) et sur 70% des contrats de rivières, de lacs, de nappes.... Mais ces structures ont besoin de moyens financiers pérennes pour réaliser les travaux de restauration écologique, le tout dans la concertation.

À côté, d'autres communes ou groupements de communes gèrent l'assainissement ou l'eau potable (au niveau du « petit cycle de l'eau »).

Constat

Un tissu dense d'acteurs de la gestion de l'eau en Rhône-Méditerranée

C'est à ces structures, souvent discrètes, que nous devons le plus clair des réalisations d'entretien de berge, de protection contre les crues, de restauration de rivières ou lacs.

Leurs domaines de compétences sont très inégaux, laissés à l'entière décision, souvent historique, des collectivités fondatrices, et conditionnés par la taille des bassins versants. Elles assurent la planification des actions, l'animation des acteurs du territoire (élus, services de l'État, représentants des industriels, agriculteurs, associations de protection de la nature, etc.) et garantissent la cohérence de l'action publique. Elles réalisent des études concernant le bassin versant (par exemple pour définir les actions à mener pour réduire les pollutions et restaurer les milieux naturels). Celles qui portent des schémas d'aménagement et de gestion des eaux (SAGE) définissent des règles de gestion de long terme (gestion des prélèvements d'eau, zonages opposables aux documents d'urbanisme...). Un nombre plus restreint d'entre elles assure la maîtrise d'ouvrage de travaux.

Pour toutes se pose la question de la pérennité de leur financement de façon à assurer une continuité des actions.

Actions à mener

Organiser la gouvernance car c'est une condition essentielle pour améliorer l'efficacité des politiques de l'eau

Les besoins en travaux et en maîtrise d'ouvrage de projets de restauration écologique se sont fortement accrus. Mais ces chantiers sont coûteux et complexes au plan technique. La taille modeste des structures en place actuellement peut rendre difficile la mise en œuvre de ces projets, d'autant plus que la pérennité de leur financement à long terme et au niveau nécessaire n'est pas assurée. Certains appellent de leurs vœux une réforme des collectivités de l'eau, réduisant leur nombre, augmentant leurs capacités techniques et développant au niveau adapté d'intercommunalité leurs compétences en matière de travaux et de maîtrise d'ouvrage.



Organiser la concertation
Photo : Frédéric Janisset



Construction d'une passe à poisson sur l'Ardèche
Photo : Christine Condé

En tous cas, il est essentiel d'avoir à l'échelle de chaque bassin versant une organisation pérenne, avec des moyens suffisants pour faire les travaux de restauration de milieux et avec une légitimité suffisante pour porter des règles de gestion communes.